

Économie sociale et solidaire : un dispositif de secours pour les associations



Le Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale met en place une subvention, appelée « Dispositif de secours ESS », pour soutenir les très petites associations employeuses en cette période difficile.

Ainsi, cette aide est ouverte aux associations qui emploient au maximum trois salariés et qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles liées à la crise du Covid-19. Elle s'élève à un montant de 5 000 € versée par France Active.

Cette aide financière s'accompagne d'un diagnostic et d'une évaluation des besoins en financement établis par le dispositif local d'accompagnement (DLA) et, le cas échéant, d'un accompagnement destiné à aider au redressement de l'association.

Les associations peuvent contacter la structure responsable du DLA dans leur département afin de vérifier leur éligibilité à cette subvention (www.info-dla.fr/coordonnees). Sachant que pour y avoir droit, l'aide doit être décisive pour la continuité immédiate de l'association.